

Information au public

Décision administrative	Date	Bénéficiaire	Rubrique(s) nomenclature	Commune principale
<i>Année 2007</i>				
Dossier n° 04-2007-00098 Arrêté de prescriptions complémentaires n° 2008-1198 du 03 juin 2008	17 Avril 2008	Président du Conseil Général	<p>Travaux de confortement des berges de al Blanche au carrefour de al RD 900 avec la RD 657 3.1.4.0</p> <p>Consolidation ou protection des berges, à l'exclusion des canaux artificiels, par des techniques autres que végétales vivantes sur une longueur supérieur ou égale à 20 m mais inférieur à 200m.</p> <p>3.1.5.0</p> <p>Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation e la faune piscicole, des crustacés et des batraciens : 2° dans les autres cas (D)</p>	SEYNE
Dossier n° 04-2007-00100	03/04/08	Commune de PEIPIN	<p>Création d'une station d'épuration sur la commune de Peipin 2.1.1.0</p> <p>Station d'épuration des agglomérations d'assainissement ou dispositifs d'assainissements non collectif devant traiter une charge brute journalière de pollution organique supérieure à 12 Kg de DBO5, mais inférieure ou égale à 600 kg de DBO5</p> <p>2.1.2.0</p> <p>Déversoirs d'orage situés sur un système de collecte des eaux usées destiné à collecter un flux polluant journalier supérieur à 12 kg de DBO5, mais inférieur ou égal à 600 kg de DBO5.</p>	PEIPIN
Dossier n° 04-2007-00105	3/03/08	Commune de Valensole	<p>Programme d'épandage agricole des boues de la station des eaux usées de la commune de Valensole 2.1.3.0</p> <p>Épandages de boues issues du traitement des eaux usées, la quantité de boues épandues dans l'année, produites dans l'unité de traitement considérée, présentant les caractéristiques suivantes :</p> <p>2. quantité de matière sèche comprise entre 3 et 800 t/an ou azote total compris entre 0,15 t/an et 40 t/an : déclaration</p>	VALENSOLE

Décision administrative	Date	Bénéficiaire	Rubrique(s) nomenclature	Commune principale
Dossier n° 04-2007-00086	13/06/08	Directeur de la SARL Barneaud & Giraud	<p align="center">Forage à destination d'usage industriel 1.1.1.0</p> <p>Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau.</p>	DIGNE les BAINS
Année 2008				
Dossier n° 04-2008-00002	19/02/2008	Monsieur Llerda Stéphano (I - 18-04-08)	<p align="center">Réalisation de forages destiné à l'irrigation et à un usage domestique 1.1.1.0</p> <p>Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines,, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau</p>	REVEST des BROUSSES
Dossier n° 04-2008-00004	18/02/08	Pst de l'ASA du Canal de la Grande Iscle	<p align="center">Forage pour conversion à l'aspersion du périmètre d'irrigation de l'ASA 1.1.1.0</p> <p>Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines,, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau</p>	DIGNE les BAINS
Dossier n° 04-2008-00005	31/01/08	Département des Alpes de haute Provence	<p align="center">Travaux dans le ravin de la Recluse concernant l'amélioration de l'ouvrage sous la RD 4085 et la création d'un franchissement pour la desserte des services techniques municipaux 3.1.2.0</p> <p>Installation, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau sur une longueur de cours d'eau inférieur à 100m.</p> <p align="center">3.1.5.0</p> <p>Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation e la faune piscicole, des crustacés et des batraciens de moins de 200 m² de frayères</p>	Castellane

Décision administrative	Date	Bénéficiaire	Rubrique(s) nomenclature	Commune principale
Dossier n° 04-2008-00006	08/02/2008	Commune de la Robine/Galabre (I - 18-04-08)	<p align="center">Création d'un ouvrage de traversée sur le Galabre</p> <p align="center">3.1.2.0</p> <p>Installation, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau sur une longueur de cours d'eau inférieur à 100m.</p> <p>Le lit mineur d'un cours d'eau est l'espace recouvert par les eaux coulant à pleins bords avant débordement.</p> <p align="center">3.1.5.0</p> <p>Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation e la faune piscicole, des crustacés et des batraciens de moins de 200 m² de frayères</p>	ROBINE/GALABRE
Dossier n° 04-2008-00007	17/04/08	APPIA Alpes Sud	<p align="center">Forage à destination d'utilisation de géothermie</p> <p align="center">1.1.1.0</p> <p>Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines., y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau</p>	UVERNET FOURS
Dossier n° 04-2008-00008	05/02/2008	Pst ASA du Canal de Saint Tropez (I - 18-04-08)	<p align="center">Réalisation de 2 piézomètres et d'un forage de reconnaissance en vue de réalisation d'un projet d'irrigation</p> <p align="center">1.1.1.0</p> <p>Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines., y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau</p>	SISTERON

Décision administrative	Date	Bénéficiaire	Rubrique(s) nomenclature	Commune principale
Dossier n° 04-2008-00013	18/02/2008	Société Périrdo (I - 18-04-08)	<p align="center">Modification du profil en long du ravin de Choisy</p> <p align="center">3.1.2.0</p> <p>Installation, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau sur une longueur de cours d'eau inférieur à 100m.</p> <p>Le lit mineur d'un cours d'eau est l'espace recouvert par les eaux coulant à pleins bords avant débordement.</p>	PEIPIN
Dossier n° 04-2008-00014	11/03/2008	Pst de l'ASA du Canal de la Grande Iscle (I - 18-04-08)	<p align="center">Ouvrage de prélèvement – Répartiteur d'eau</p> <p align="center">3.1.5.0</p> <p>Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation e la faune piscicole, des crustacés et des batraciens de moins de 200 m² de frayères</p>	DIGNE les BAINS
Dossier n° 04-2008-00018	28/04/2008	Monsieur DOZOL Jean	<p align="center">Forage à destination d'irrigation</p> <p align="center">1.1.1.0</p> <p>Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines,, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau</p>	CASTELLET les SAUSSES
Dossier n° 04-2008-00034	21/03/2008	Commune de Castellane (I - 18-04-08)	<p align="center">Plan d'épandage pour les boues de la STEP de Castellane sur les communes de Lambruisse et Moriez</p> <p align="center">2.1.3.0</p> <p>Épandages de boues issues du traitement des eaux usées, la quantité de boues épandues dans l'année, produites dans l'unité de traitement considérée, présentant les caractéristiques suivantes :</p> <p>quantité de matière sèche comprise entre 3 et 800 t/an ou azote total compris entre 0,15 t/an et 40 t/an</p>	LAMBRUISSE MORIEZ

Décision administrative	Date	Bénéficiaire	Rubrique(s) nomenclature	Commune principale
Dossier n° 04-2008-00035	01/04/08	Pst de la Communauté de Communes des 3 Vallées	<p align="center">Forage d'eau froide 1.1.1.0</p> <p>Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines,, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau</p>	DIGNE les BAINS
Dossier n° 04-2008-00037	25/03/2008	Région PACA (I - 18-04-08)	<p align="center">Rejet d'eaux pluviales pour la construction de l'Ecole Internationale de Manosque 2.1.5.0</p> <p>Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin versant naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant comprise entre 1ha et 20ha.</p>	MANOSQUE
Dossier n° 04-2008-00040	01/04/08	Mairie de Montagnac-Montpezat	<p align="center">Création d'une station d'épuration sur la commune de Montagnac-Montpezat 2.1.1.0</p> <p>Station d'épuration des agglomérations d'assainissement ou dispositifs d'assainissements non collectif devant traiter une charge brute journalière de pollution organique supérieure à 12 Kg de DBO5, mais inférieure ou égale à 600 kg de DBO5</p> <p align="center">2.1.2.0</p> <p>Déversoirs d'orage situés sur un système de collecte des eaux usées destiné à collecter un flux polluant journalier supérieur à 12 kg de DBO5, mais inférieur ou égal à 600 kg de DBO5.</p>	Montagnac-Montpezat
Dossier n° 04-2008-00043	20/05/08	SIVOM de la Motte Turriers	<p align="center">Forage dans la nappe d'accompagnement de al Motte Turriers 1.1.1.0</p> <p>Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines,, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau</p>	Motte du Caire

Décision administrative	Date	Bénéficiaire	Rubrique(s) nomenclature	Commune principale
Dossier n° 04-2008-00045	31/03/2008	Sté Distribution Casino (I - 18-04-08)	<p align="center">Restructuration du Supermarché Casino – Rejet d'eau pluviale</p> <p align="center">2.1.5.0</p> <p>Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin versant naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant comprise entre 1ha et 20ha.</p>	CASTELLANE
Dossier n° 04-2008-00046	28/04/08	Conseil Général des Alpes de haute Provence	<p align="center">Travaux dans le ravin de la combe de Notre Dame concernant la reconstruction du Pont du Cabanon sur la RD 950</p> <p align="center">3.1.2.0</p> <p>Installation, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau sur une longueur de cours d'eau inférieur à 100m.</p> <p align="center">3.1.4.0</p> <p>Consolidation ou protection des berges, à l'exclusion des canaux artificiels, par des techniques autres que végétales vivantes sur une longueur supérieur ou égale à 20 m mais inférieur à 200m.</p> <p align="center">3.1.5.0</p> <p>Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation e la faune piscicole, des crustacés et des batraciens de moins de 200 m² de frayères</p>	BANON
Dossier n° 04-2008-00047 + AP de prescriptions particulières N° 2008-937 du 16 avril 2008	28/03/08	Monsieur Blache Yann (I - 18-04-08)	<p align="center">Travaux de traversée de l'Encure par un collecteur d'assainissement</p> <p align="center">3.1.5.0</p> <p>Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation e la faune piscicole, des crustacés et des batraciens de moins de 200 m² de frayères</p>	LAMBRUISSE
Dossier n° 04-2008-00048	03/04/08	M. le Directeur des Établissements Negro	<p align="center">Forage à des fins industrielles</p> <p align="center">1.1.1.0</p> <p>Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines,, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau</p>	DIGNE les BAINS

Décision administrative	Date	Bénéficiaire	Rubrique(s) nomenclature	Commune principale
Dossier n° 04-2008-00053	28/04/08	Sté Hydrostar	<p align="center">Forage à des fins industrielles</p> <p align="center">1.1.1.0</p> <p>Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines,, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau</p>	DIGNE les BAINS
Dossier n° 04-2008-00098 + AP de prescriptions particulières N° 2008-1198 du 3 juin 2008	17/08/08	Département des Alpes de haute Provence	<p align="center">Travaux de confortement des berges de la Blanche au carrefour de la RD 900 avec la RD 657</p> <p align="center">3.1.4.0</p> <p>Consolidation ou protection des berges, à l'exclusion des canaux artificiels, par des techniques autres que végétales vivantes sur une longueur supérieur ou égale à 20 m mais inférieur à 200m.</p> <p align="center">3.1.5.0</p> <p>Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation e la faune piscicole, des crustacés et des batraciens de moins de 200 m² de frayères</p>	Seyne les Alpes
Dossier n° 04-2008-00009	27/05/08	Mairie d'Esparron de Verdon	<p align="center">Création d'une station d'épuration sur la commune de d'Esparron de Verdont</p> <p align="center">2.1.1.0</p> <p>Station d'épuration des agglomérations d'assainissement ou dispositifs d'assainissements non collectif devant traiter une charge brute journalière de pollution organique supérieure à 12 Kg de DBO5, mais inférieure ou égale à 600 kg de DBO5</p> <p align="center">2.1.2.0</p> <p>Déversoirs d'orage situés sur un système de collecte des eaux usées destiné à collecter un flux polluant journalier supérieur à 12 kg de DBO5, mais inférieur ou égal à 600 kg de DBO5.</p>	Esparron de Verdon
Dossier n° 04-2008-00054	28/04/08	Société Invest Hôtels Dix 90	<p align="center">Forage pour l'arrosage des jardins</p> <p align="center">1.1.1.0</p> <p>Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau.</p>	Digne les Bains

Décision administrative	Date	Bénéficiaire	Rubrique(s) nomenclature	Commune principale
Dossier n° 04-2008-00058	13/05/08	Mairie de Digne les Bains	<p>8 forages pour l'arrosage des aménagements paysagers, la production florale, terrains de sports et remplissage des jardins 1.1.1.0</p> <p>Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau.</p>	Digne les Bains
Dossier n° 04-2008-00059	03/06/08	Société JARDIVER Technic	<p>Forage dans la nappe d'accompagnement de la Durance 1.1.1.0</p> <p>Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau.</p>	Villeneuve
Dossier n° 04-2008-00070	05/06/08	Mme RICHAUD Chrisitne	<p>Prélèvement en eau pour l'irrigation – hameau de Saint Pierre 1.2.1.0</p> <p>Prélèvements et installations et ouvrages permettant le prélèvement dans un cours d'eau, sa nappe d'accompagnement ou un plan d'eau ou un canal alimenté par ce cours d'eau ou cette nappe d'une capacité totale maximale comprise entre 2 et 5 % du débit du cours d'eau (Déclaration)</p>	BEAUJEU
Dossier n° 04-2008-00087	20/06/08	M. AMORETTI Alain	<p>Forage à destination d'arrosage – lieu dit Pontfrac 1.1.1.0</p> <p>Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau.</p>	RIEZ
Dossier n° 04-2008-00050	05/06/08	Mme Véronique BLANC	<p>Réalisation d'un bassin de pêche de loisir 3.2.7.0</p> <p>Piscicultures d'eau douce mentionnées à l'article L.431-6 du Code de l'environnement</p>	LA MURE ARGENS
Dossier n° 04-2008-00012	30/05/08	Société OCEANIS	<p>Travaux relatifs à la réalisation des résidences du Golf 2.1.5.0</p> <p>Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin versant naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant comprise entre 1ha et 20ha.</p>	DIGNE les BAINS

Décision administrative	Date	Bénéficiaire	Rubrique(s) nomenclature	Commune principale
Dossier n° 04-2008-00057	16/05/08	Mairie de Digne les Bains	<p>Travaux relatifs à la mise aux normes des systèmes d'assainissement - Déplacement du chemin d'accès à la nouvelle station d'épuration 3.1.2.0</p> <p>Installation, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau sur une longueur de cours d'eau inférieur à 100m.</p> <p>3.1.5.0</p> <p>Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens de moins de 200 m² de frayères</p>	DIGNE les BAINS
Dossier n° 04-2008-00128	31/05/08	Société d'Exploitation des Bois du Sud Ouest	<p>Traversée temporaire du Verdon dans le cadre de l'exploitation forestière de al forêt domanial de Chamatte 3.1.5.0</p> <p>Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens : 1°) Destruction de plus de 200 m² de frayères (A), 2°) dans les autres cas (D).</p>	LA MURE-ARGENS SAINT ANDRE les ALPES
Dossier n°04-2008-00067	24/07/08	M. GUILITTI Henri	<p>Forage dans la nappe d'accompagnement du ravin de Taulanne 1.1.1.0</p> <p>Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau.</p>	CASTELLANE
Dossier n° 04-2008-00129	31/07/2008	SARL La Forestière	<p>Traversée temporaire de l'Issole en trois endroits à l'aval du hameau de La Valette 3.1.5.0</p> <p>Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens : 1°) Destruction de plus de 200 m² de frayères (A), 2°) dans les autres cas (D).</p>	THORAME BASSE

Décision administrative	Date	Bénéficiaire	Rubrique(s) nomenclature	Commune principale
Dossier n°04-2008-00137	08/08/2008	Mairie de Saint Paul sur Ubaye	<p>Travaux dans l'Ubaye concernant le confortement de al culée rive gauche de la passerelle bois de Gerande Serenne</p> <p>3.1.5.0</p> <p>Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens : 1°) Destruction de plus de 200 m² de frayères (A), 2°) dans les autres cas (D).</p>	SAINT PAUL sur UBAYE
Dossier n°04-2008-00136	08/08/2008	Mme et M. Cathy et Vincent GUERRISI	<p>Travaux dans la Bléone cocnerant la protection de la berge droite par des enrochements sur une longuer inférieure à 20 m, parcelles A55 et 56</p> <p>3.1.5.0</p> <p>Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens : 1°) Destruction de plus de 200 m² de frayères (A), 2°) dans les autres cas (D).</p>	DIGNE les BAINS
Dossier n° 04-2008-00133	08/0/20008	Société du Canal de Provence	<p>Travaux dans la Durance concernant le rétablissement de la prise d'eau de la station de pompage de La Pirncesse (réseau Lurs-La Brillanne)</p> <p>3.1.5.0</p> <p>Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens : 1°) Destruction de plus de 200 m² de frayères (A), 2°) dans les autres cas (D).</p>	LA BRILLANNE
Dossier n° 04-2008-00140	21/08/08	Département des Alpes de haute Provence	<p>Travaux de confortement sur un linéaire de 45 mètres de al berge droite de l'Ubaye en bordure de al RD 900 au PR 98+200 sur la commune de la La Condamine Châtelard</p> <p>3.1.4.0</p> <p>Consolidation ou protection des berges, à l'exclusion des canaux artificiels, par des techniques autres que végétales vivantes : 1°) sur une longueur supérieure ou égale à 200 m (A), 2°) sur une longueur supérieure ou égale à 20 m mais inférieure à 200m.</p> <p>3.1.5.0</p> <p>Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens : 1°) Destruction de plus de 200 m² de frayères (A), 2°) dans les autres cas (D).</p>	La CONDAMINE-CHATELARD

Décision administrative	Date	Bénéficiaire	Rubrique(s) nomenclature	Commune principale
Dossier n° 04-2008-00141	28/08/2008	Département des Alpes de haute Provence	<p>Travaux de confortement sur un linéaire de 60 mètres de al berge droite de l'Ubaye en bordure de al RD 900 au PR 95+600 sur la commune de Jausiers</p> <p>3.1.4.0</p> <p>Consolidation ou protection des berges, à l'exclusion des canaux artificiels, par des techniques autres que végétales vivantes : 1°) sur une longueur supérieure ou égale à 200 m (A), 2°) sur une longueur supérieure ou égale à 20 m mais inférieure à 200m.</p> <p>3.1.5.0</p> <p>Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens : 1°) Destruction de plus de 200 m² de frayères (A), 2°) dans les autres cas (D).</p>	JAUSIERS
Dossier n° 04-2008-00144	29/08/2008	Département des Alpes de Haute Provence	<p>Travaux de déconstruction du Pont Long sur l'Ubaye sur les communes de Barcelonnette et Enchastrayes</p> <p>3.1.5.0</p> <p>Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens : 1°) Destruction de plus de 200 m² de frayères (A), 2°) dans les autres cas (D).</p>	BARCELONNETTE ENCHASTRAYES
Dossier n° 04-2008-00113	10/07/08	Département des Alpes de Haute Provence	<p>Reconstruction du pont sur le torrent du Rouinon sur la RD1 – PR 31+300 sur la commune de BAYONS</p> <p>3.1.4.0</p> <p>Consolidation ou protection des berges, à l'exclusion des canaux artificiels, par des techniques autres que végétales vivantes : 1°) sur une longueur supérieure ou égale à 200 m (A), 2°) sur une longueur supérieure ou égale à 20 m mais inférieure à 200m.</p> <p>3.1.5.0</p> <p>Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens : 1°) Destruction de plus de 200 m² de frayères (A), 2°) dans les autres cas (D).</p>	BAYONS

Décision administrative	Date	Bénéficiaire	Rubrique(s) nomenclature	Commune principale
Dossier n°04-2008-00124 + AP de prescriptions particulières n° 2008-2196 du 8 septembre 2008	31/07/2008	Département des Alpes de haute Provence	<p>Travaux de protection de la berge et du talus de la RD 807 en rive gauche de la Chanolette</p> <p>3.1.4.0</p> <p>Consolidation ou protection des berges, à l'exclusion des canaux artificiels, par des techniques autres que végétales vivantes : 1°) sur une longueur supérieure ou égale à 200 m (A), 2°) sur une longueur supérieure ou égale à 20 m mais inférieure à 200m.</p> <p>3.1.5.0</p> <p>Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens : 1°) Destruction de plus de 200 m² de frayères (A), 2°) dans les autres cas (D).</p>	PRADS HAUTE BLEONE
Dossier n° 04-200800156	16/09/2008	Communauté/communes Intercommunalité Lubéron Oriental (ILO)	<p>Réalisation de 4 forages dans la plaine de la Durance</p> <p>1.1.1.0</p> <p>Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau.</p>	ORAISON
Dossier n° 04-2008-00138	08/08/2008	M. FERAUD Michel	<p>Travaux de protection de la berge droite de l'Asse sur les parcelles YD n° 42 et 46</p> <p>3.1.4.0</p> <p>Consolidation ou protection des berges, à l'exclusion des canaux artificiels, par des techniques autres que végétales vivantes : 1°) sur une longueur supérieure ou égale à 200 m (A), 2°) sur une longueur supérieure ou égale à 20 m mais inférieure à 200m.</p> <p>3.1.5.0</p> <p>Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens : 1°) Destruction de plus de 200 m² de frayères (A), 2°) dans les autres cas (D).</p>	ORAISON

Décision administrative	Date	Bénéficiaire	Rubrique(s) nomenclature	Commune principale
Dossier n° 04-2008-00150	16/09/08	SARL Mas Marimar	<p align="center">Forage pour irrigation de la propriété 1.1.1.0</p> <p>Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau.</p>	NIOZELLES
Dossier n° 04-2008-00158	03/10/08	M. RIMBAUD Gilles GAEC de la Pommeraie	<p align="center">Forage pour irrigation agricole 1.1.1.0</p> <p>Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau.</p>	VILLENEUVE
Dossier n° 04-2008-00166	02/10/08	MII. Maire de Selonnet	<p align="center">Travaux de protection d'un chemin vicinal 3.1.4.0</p> <p>Consolidation ou protection des berges, à l'exclusion des canaux artificiels, par des techniques autres que végétales vivantes : 1°) sur une longueur supérieure ou égale à 200 m (A), 2°) sur une longueur supérieure ou égale à 20 m mais inférieure à 200m.</p> <p align="center">3.1.5.0</p> <p>Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens : 1°) Destruction de plus de 200 m² de frayères (A), 2°) dans les autres cas (D).</p>	SELONNET
Dossier n° 04-2008-00164	02/10/08	Mairie de Saint Paul sur Ubaye	<p align="center">Travaux dans l'Ubaye et l'Ubayette pour le rétablissement de conduites d'eau potable 3.1.5.0</p> <p>Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens : 1°) Destruction de plus de 200 m² de frayères (A), 2°) dans les autres cas (D).</p>	MEYRONNES et SAINT PAUL sur UBAYE

Décision administrative	Date	Bénéficiaire	Rubrique(s) nomenclature	Commune principale
Dossier n° 04-2008-00079	02/10/08	Département des Alpes de haute Provence	<p align="center">Travaux de conformement de a berge rive gauche du Bès en bordure de la RD 900 A au PR 26+015</p> <p align="center">3.1.5.0</p> <p>Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens : 1°) Destruction de plus de 200 m² de frayères (A), 2°) dans les autres cas (D).</p>	BARLES
Dossier n° 04-2008-00167	02/10/08	Mairie de LARCHE	<p align="center">Travaux dans le torrent de Rouchouse et l'Ubayette pour la réfection de l'endiguement de rive droite en amont du village et des réparations ponctuelles en aval</p> <p align="center">3.1.2.0</p> <p>Installation, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau sur une longueur de cours d'eau inférieur à 100m.</p> <p align="center">3.1.4.0</p> <p>Consolidation ou protection des berges, à l'exclusion des canaux artificiels, par des techniques autres que végétales vivantes : 1°) sur une longueur supérieure ou égale à 200 m (A), 2°) sur une longueur supérieure ou égale à 20 m mais inférieure à 200m.</p> <p align="center">3.1.5.0</p> <p>Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens : 1°) Destruction de plus de 200 m² de frayères (A), 2°) dans les autres cas (D).</p>	LARCHE
Dossier n° 04-2008-00145	02/10/08	Mairie de MEYRONNES	<p align="center">Travaux dans l'Ubayette pour le confortement de la protection de la berges rive droite</p> <p align="center">3.1.5.0</p> <p>Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens : 1°) Destruction de plus de 200 m² de frayères (A), 2°) dans les autres cas (D).</p>	MEYRONNES

Décision administrative	Date	Bénéficiaire	Rubrique(s) nomenclature	Commune principale
Dossier n°04-2008-00169	03/10/08	Mairie de MISON	<p align="center">Plan d'épandage pour les boues de la STEP de MISON 2.1.3.0</p> <p>Épandages de boues issues du traitement des eaux usées, la quantité de boues épandues dans l'année, produites dans l'unité de traitement considérée, présentant les caractéristiques suivantes :</p> <p>quantité de matière sèche comprise entre 3 et 800 t/an ou azote total compris entre 0,15 t/an et 40 t/an</p>	MISON
Dossier n°04-2008-00152	15/09/08	Mairie de VOLONNE	<p align="center">Plan d'épandage pour les boues de la STEP de VOLONNE 2.1.3.0</p> <p>Épandages de boues issues du traitement des eaux usées, la quantité de boues épandues dans l'année, produites dans l'unité de traitement considérée, présentant les caractéristiques suivantes :</p> <p>quantité de matière sèche comprise entre 3 et 800 t/an ou azote total compris entre 0,15 t/an et 40 t/an</p>	VOLONNE
Dossier n° 04-2008-00157	18/09/8	Maire de Jausiers	<p align="center">Travaux dans l'Ubaye concernant le confortement de la culée rive droite du pont des Davis 3.1.5.0</p> <p>Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens : 1°) Destruction de plus de 200 m² de frayères (A), 2°) dans les autres cas (D).</p>	JAUSIERS
Dossier n° 04-2008-00125 + AP de prescriptions particulières n° 2008-2598 du 17 octobre 2008	15/09/08	SCI de Pontfrac	<p align="center">Raccordement du domaine de Vinay sur les réseaux d'eaux usées et eau potable de Riez 3.1.5.0</p> <p>Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens : 1°) Destruction de plus de 200 m² de frayères (A), 2°) dans les autres cas (D).</p>	RIEZ